

**COMMUNE DE SAINTE MARIE DE CUINES**

**PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU JEUDI 28 SEPTEMBRE 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit du mois de septembre à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Sainte-Marie-de-Cuines se sont réunis en séance ordinaire, au lieu habituel de la Mairie sous la présidence de Monsieur Philippe GIRARD.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur le Maire, Philippe GIRARD.

Nombre de Conseillers en exercice : **15**

**Étaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux 12 :**

BELHADDAD Abdelhamid, BORDON Gérard, BOZON-VIAILLE Françoise, CORONEL Célia, DELEGLISE Christian, GIRARD Philippe, LAPERROUSE Madeleine, LEMAITRE Christophe, MORVAN Yves, ROSTAING Laurence, SCHNEIDER Laëtitia, SORNET Émilie.

**Étaient absents 3 :** DA SILVA Emmanuel, GROS Bernard, MARTIN-COCHER Olivier.

**Avaient donné procuration 2 :** DA SILVA Emmanuel à BELHADDAD Abdelhamid, GROS Bernard à DELEGLISE Christian.

**Secrétaires de séance :** BOZON-VIAILLE Françoise et LAPERROUSE Madeleine.

**Approbation du procès-verbal de la séance du 27 juin 2023.**

M. le Maire demande à rajouter 2 points concernant des travaux route du Lavoir et 2 subventions. Ils seront traités après le point X.

**VOTE : 14 pour**

Gérard BORDON présente la nouvelle secrétaire, Jessica MARTINI, qui a pris ses fonctions le 18 septembre et remplace Séverine ASSIER qui est en disponibilité depuis le 12 août 2023. Jessica MARTINI suivra une formation pour se perfectionner sur le traitement et l'enregistrement des mandats et des titres.

Jessica MARTINI se présente. Elle était secrétaire de mairie à SAINT-GEORGES-D'HURTIERES. Désireuse d'évoluer, elle souhaitait s'investir dans de nouvelles missions. Le poste de SAINTE- MARIE-DE-CUINES lui offre cette opportunité.

Le conseil municipal se présente et lui souhaite la bienvenue.

## **ORDRE DU JOUR :**

### **I. INFORMATION SUR LA REVALORISATION TARIFAIRE AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2024 DU RISQUE PREVOYANCE**

Gérard BORDON rappelle qu'une convention a été mise en place pour la période du 01/01/2022 au 31/12/2027 avec le Centre de Gestion et le groupe SIACI dans le cadre de la protection sociale complémentaire pour le risque Prévoyance des agents. L'assureur a fait savoir au Centre de Gestion qu'il souhaitait majorer les cotisations des agents à hauteur de 105 % à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024. Le Centre de gestion a jugé, à juste titre que cela était inacceptable, et a réussi à négocier une augmentation de 5% pour 2024 assorti d'une résiliation du contrat avec effet au 31/12/2024. Un nouvel appel d'offres et de mise en concurrence sera effectué au cours de l'exercice 2024 en vue d'aboutir à une nouvelle convention le 1<sup>er</sup> janvier 2025.

Gérard BORDON explique que l'augmentation de la cotisation de 5% entrainera un surcoût mensuel de l'ordre de 2 à 3,5 €. La procédure prévoit de faire une information aux agents en septembre lors de la remise des bulletins de salaire. Ceux-ci auront la possibilité de maintenir, modifier ou résilier leurs garanties.

Pour rappel, le conseil municipal avait délibéré pour une participation mensuelle de la Commune à 18 € (pour un temps complet).

Gérard BORDON propose de rediscuter du montant de la participation à la prévoyance lors d'un prochain conseil pour éventuellement prendre en charge une partie de l'augmentation.

### **II. INFORMATION SUR LE RELEVÉ DES ENREGISTREMENTS DES RADARS PEDAGOGIQUES**

Philippe GIRARD présente les relevés des radars pédagogiques d'août/septembre, route de l'Aura, dans le sens rentrant et sortant. De façon générale les automobilistes sont plutôt respectueux des limitations de vitesse (97%).

Concernant les 3% restants, les radars ont enregistré des valeurs supérieures à 61 Km/h, certaines atteignent 126 et 149 Km/h sur la route de l'Aura malgré les aménagements réalisés sur la route départementale. A la suite de l'accident survenu le 26 août, la gendarmerie a analysé les relevés et une rencontre avec les élus ainsi que le Département est prévue le 6 octobre.

Une réflexion sera menée sur l'information affichée sur les radars (vitesse et/ou smiley). Les radars installés sont « no score » ce qui veut dire qu'au-delà de la vitesse réglementaire autorisée, les radars affichent le smiley rouge...

Le radar placé route de la Mairie, près de la mairie, indique une limitation de vitesse plutôt bien respectée.

### **III. DEMANDE DE CITOYENS POUR L'ACQUISITION DE TERRAINS SECTEUR DU MONT ET DES PERELLES**

Philippe GIRARD présente différentes demandes d'acquisition de terrain.

Aux Perrelles, un citoyen désire acquérir une parcelle communale de 322 m<sup>2</sup> se situant en limite de ses terrains. Cette parcelle n'a pas d'intérêt particulier pour la Commune. Le conseil donne son accord de principe pour céder cette parcelle.

Au Mont-d'En-Haut :

- un citoyen désire acheter une parcelle en limite avec la réserve incendie. Le conseil donne son accord mais se réserve une partie de la parcelle afin de permettre un meilleur accès à la réserve incendie.

- un autre administré souhaite acquérir la parcelle 140, sans intérêt pour la commune et dans la pente, en limite de sa propriété. Le conseil donne son accord de principe.

Au Toral, un citoyen souhaite acheter une partie d'un ancien chemin qui n'est plus utilisé mais qu'il entretient pour y garer sa voiture, près de son chalet. Le conseil donne son accord de principe, le prix sera fixé ultérieurement. Il faut mandater le géomètre pour faire un relevé. Les prix seront fixés ultérieurement pour toutes ces ventes avec une régularisation par acte administratif.

#### **IV. RENOUELEMENT DE L'ADHESION AFP**

Le conseil a déjà renouvelé l'adhésion de la Commune à la Société d'Economie Alpestre. Il faut également valider le renouvellement de l'adhésion de l'AFP dont la cotisation s'élève à 60 €.

**VOTE pour le renouvellement de l'adhésion : 14 pour**

#### **V. DELIBERATION POUR LA DESIGNATION D'UN REFERENT DEONTOLOGUE**

Philippe Girard rappelle que le Centre de Gestion avait désigné un référent déontologue basé à Lyon. Le SPM souhaitait un référent en Maurienne. M. Gil SONZOGNI, ex-dirigeant de la société SONZOGNI FRERES à Saint Jean de Maurienne et ancien président du tribunal de commerce de Chambéry, s'est proposé.

L'ensemble des Communes et Intercommunalités de Maurienne doivent valider ce choix.

Le référent déontologue a pour mission d'apporter aides et conseils à tout élu local dans l'exercice de son mandat.

**VOTE pour valider ce choix : 14 pour**

#### **VI. DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ASSOCIATION "LES GAZELLES DE MAURIENNE" POUR UN RALLYE AUTOMOBILE AU MAROC A VOCATION HUMANITAIRE**

L'association a pour but de venir en aide aux enfants démunis et de favoriser leur accès à l'école. Au fil des étapes, du matériel scolaire est apporté à la population.

L'association propose d'organiser différentes manifestations (loto, soirée dansante, marché de Noël...) afin de recueillir des fonds. Elle demande soit une aide financière soit un local pour une animation.

Le conseil propose de mettre gratuitement à disposition une salle communale suivant les disponibilités du calendrier.

## **VII. INFORMATION SUR L'INSTALLATION DE LA CLIMATISATION DANS LES SERVICES DE LA MAIRIE**

L'installation concerne les locaux du rez-de-chaussée et de la salle de réunion du conseil municipal pour un devis de 11 757 € de l'entreprise DOMPNIER.

Emilie SORNET rappelle qu'il faudrait prévoir également un dispositif pour le groupe scolaire.

Philippe GIRARD indique que la commune est attachée au bien-être des enfants et que le maître d'œuvre a été contacté pour envisager une solution.

## **VIII. INFORMATION SUR LES AMENAGEMENTS DE VOIRIE**

Abdelhamid BELHADDAD informe le conseil que différents aménagements ont été prévus par la commission "Voirie" :

- La pose de coussins berlinois pour ralentir les véhicules
  - route du GLANDON, vers le poste électrique et avant le centre équestre
  - à l'entrée du chemin de la RUAZ
  - à l'étude pour la rue du Mas de la Scie
- Le marquage au sol amélioré
  - une bande piétonne en différents points de la commune pour protéger le cheminement notamment sur la route du GLANDON réduisant la largeur de la chaussée, et l'entrée chemin de la RUAZ
  - des passages piétons retracés et à compléter
- 2 radars pédagogiques mobiles
  - un au bas de la Maréchale
  - un sur la route de la Mairie bientôt installé pour un temps route de l'Aura après l'intersection avec la rue du Mas de la Scie. Il se déplacera dans les différentes rues de la commune.

Christophe LEMAITRE, président de l'association "GRIZZLY BIKE MAURIENNE" informe le conseil que le pumtrack situé près du stade du Glandon est opérationnel. Il est ouvert à tout public et à toutes les associations. La priorité est laissée au club lors de ses séances d'entraînement.

Il reste à poser un panneau déchargeant l'association et la commune en cas d'accident.

## **IX. RENOUVELLEMENT DU BAIL DU PATRIMOINE DE LA RUAZ AVEC LA GENDARMERIE**

Le bail de 6 ans concernant 17 logements et 2 garages est arrivé à terme le 31 juillet, il convient donc de le renouveler.

La location est consentie du 1<sup>er</sup> août 2023 au 31 juillet 2029 moyennant un loyer annuel de 196 252.02 €.

**VOTE : 14 pour**

Pour information, Abdelhamid BELHADDAD indique que tous les modules de chauffage vieillissants ont été remplacés.

Philippe GIRARD ajoute qu'en tant que propriétaire, la commune est tenue de faire un Diagnostic de Performance Energétique dans ces bâtiments.

## **X. VALIDATION DE LA CONVENTION ANNUELLE AVEC DECLICC**

Françoise BOZON-VAILLE précise :

- Au niveau de la restauration scolaire, seuls les tarifs ont évolué de 4.8 € à 5.2 €.
- Au niveau du périscolaire un nouvel article indique que si le nombre d'enfants est inférieur à 4, le service sera interrompu en fin de demi-trimestre (petites vacances) en accord avec les mairies concernées.

Françoise BOZON-VAILLE ajoute que dans le règlement intérieur de la restauration scolaire, les délais de réservation et d'annulation ont été modifiés.

De la vaisselle supplémentaire doit être achetée suite à une fréquentation importante du centre de loisirs. Cet achat incombera à DECLICC

**VOTE pour valider la convention : 14 pour**

## **XI. PROJET D'ENFOUISSEMENT DE RESEAUX CHEMIN DU LAVOIR**

Suite à la demande d'un habitant de créer une nouvelle sortie de sa propriété chemin du lavoir, il s'avère qu'un poteau électrique est gênant. Une demande a été faite à ARC ENERGIES MAURIENNE concernant l'enlèvement de celui-ci.

Pour faire suite à cette demande, Gérard BORDON, Président du syndicat, indique qu'ARC ENERGIES MAURIENNE envisage l'enfouissement des réseaux électriques du secteur (qui comporte 3 habitations) et propose au conseil d'en profiter pour rénover en parallèle les réseaux eau, assainissement et téléphonie et peut-être d'améliorer l'accès de ce chemin.

Les travaux se dérouleraient fin 2024 début 2025. Le choix d'un maître d'œuvre est à valider et une convention à établir avec ARC ENERGIES MAURIENNE.

Gérard BORDON propose de rencontrer plusieurs Maîtres d'œuvre dont le cabinet Profils Etudes avec lequel la commune a déjà travaillé à plusieurs reprises. La maîtrise d'œuvre devra également s'occuper des dossiers de demandes de subventions.

**VOTE sur le projet présenté et mise en place de la convention avec ARC EBERGIES MAURIENNE : 14 pour**

## **XII. QUESTIONS DIVERSES**

Madeleine LAPERROUSE indique que 2 associations extérieures à la commune ont fait une demande de subventions. Au vu des critères définis lors de la réunion de la commission Relationnel du 27 juin, soit 30 € par adhérent habitant Sainte Marie :

- l'association Montagne Loisirs Découverte peut prétendre à une subvention de 90 €
- l'AS.Cuines-La Chambre peut prétendre à une subvention de 150 €

**VOTE : 14 pour**

- Philippe GIRARD évoque 2 courriers de l'Association des Maires de France :

- un courrier demandant aux collectivités de soutenir les Restos du Cœur frappés par l'inflation et qui ne pourront pas faire face cette année aux besoins de tous les démunis dont 150 000 nouveaux bénéficiaires.

Après discussion le Maire propose d'accorder une aide financière de 500 €.

**VOTE : 14 pour**

- un courrier demandant aux collectivités d'apporter une aide à la population marocaine après le séisme du 8 septembre dernier qui a fait près de 3 000 morts et 5 600 blessés.

Après discussion le Maire propose d'accorder une aide financière de 300 €.

**VOTE : 11 pour et 3 abstentions**

- Madeleine LAPERROUSE signale que lors de la dernière réunion du CCAS, un courrier de la Ligue contre le cancer portant sur la création d'espaces publics extérieurs sans tabac sur les collectivités a été évoqué. Il s'agit de dénormaliser le tabagisme, protéger les jeunes et protéger l'environnement des mégots de cigarettes.

Rappelant que le projet d'école porte cette année sur la santé, les membres du CCAS proposent au conseil municipal de créer un ESPACE SANS TABAC devant l'entrée de l'école.

**VOTE : 14 pour**

La ligue contre le cancer sera contactée pour la mise en œuvre de ce projet unique à ce jour sur notre ex-canton.

- Devant la prolifération du loup et les attaques de plus en plus nombreuses sur les troupeaux menaçant le devenir du pastoralisme dans le département, une révision du statut du loup est demandée ainsi qu'un soutien aux éleveurs.

**VOTE : 14 pour**

- Concernant la chaufferie, les travaux de désamiantage sont terminés, le charpentier interviendra dès le 29 septembre.

- L'espace city-salle polyvalente est sous vidéo protection. Les retours sont positifs et aucune plainte n'est parvenue en mairie.

- DECLICC va intervenir avec les jeunes pour effacer les tags sur l'ancienne école et décoré les façades souillées.

- Suite aux travaux liés au Lyon/Turin ayant "réquisitionné" son stade d'entraînement, le CAM rugby souhaiterait pratiquer sur celui du GLANDON. Le conseil est favorable et une visite sera organisée avec les responsables du club.

- La commune de CHIALAMBERTO dont le club bouliste est très proche de l'Union Bouliste depuis 30 ans aimerait un jumelage inter communes.

Pour information, les boulistes italiens viendront à Sainte Marie en septembre 2024.

- Françoise BOZON-VAILLE signale que l'alarme anti intrusion est opérationnelle au sein du groupe scolaire.

La séance est levée à 21h30